

ALLOCUTION DU CHEF DE LA DELEGATION CANADIENNE

MONSIEUR JEAN-PIERRE JUNEAU

A L'OUVERTURE DE LA TREIZIEME SESSION

DE LA COMMISSION MIXTE CULTURELLE CANADA-BELGIQUE

A OTTAWA, LE 14 NOVEMBRE 1989

Monsieur l'Ambassadeur de Belgique,

Mesdames et messieurs les représentants de la Communauté flamande,

Mesdames et messieurs les représentants de la Communauté française,

chers collègues et amis,

j'ai aujourd'hui le plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Canada et l'honneur de présider la délégation canadienne à cette treizième session de la commission mixte culturelle créée en vertu de l'accord culturel que nous avons signé en 1967.

Lorsque nous avons signé cet accord, voici plus de trente ans, nous avons reconnu l'existence de liens et d'affinités qui se traduisaient déjà par un nombre d'échanges culturels. Nous avons aussi fait état d'une volonté d'accroître le niveau et la variété de ces échanges. Je crois qu'il convient de s'attarder un instant sur la signification de cet accord.

Le Canada, pays éminemment ouvert sur le monde entier, s'est développé et continue à le faire grâce à des échanges commerciaux et des mouvements migratoires qui en font un creuset multiculturel d'une richesse dont nous sommes fiers. Sur le plan commercial, par exemple, la Belgique figure aujourd'hui au neuvième rang parmi nos partenaires. Cependant, il n'a pas été dans nos habitudes de formaliser nos échanges artistiques et universitaires dans le cadre d'accords culturels. Si nous avons décidé, en 1967, de signer un tel traité avec la Belgique, c'est que nous avons voulu encourager entre nos deux pays un mouvement de coopération de plus en plus intense et diversifié. Il s'agissait là d'une volonté politique qu'il nous appartenait de mettre en oeuvre.